

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 59 (1908)
Heft: 9

Artikel: Du perfectionnement professionnel (scientifique et pratique) des agents forestiers suisses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

59^me ANNÉE

SEPTEMBRE 1908

N^o 9

Du perfectionnement professionnel (scientifique et pratique) des agents forestiers suisses.

Rapport présenté à la Société des Forestiers suisses dans son assemblée
à Sarnen, en juillet 1908.

Monsieur le Président et Messieurs, chers Collègues,

Si notre Comité a mis à l'ordre du jour de cette assemblée la question que nous allons examiner ensemble, ne pensez-vous pas que cela trahisse des préoccupations qui le tiennent et qu'il veut nous laisser deviner ?

Le Comité s'est plaint à maintes reprises et se plaint encore :
de la faible participation aux assemblées générales ;
de la pénurie de collaborateurs au Journal forestier suisse ;
de l'inutilisation dans laquelle reste le fonds de Morsier ;
de la rareté des inscriptions aux travaux de concours.

Les préoccupations de notre Comité ne sont pas nouvelles ; elles datent de 30 ans, elles sont honorables. Il est évident que, pour lui, les symptômes que je viens d'énumérer sont ceux d'une certaine stagnation dans le mouvement des idées. Et son point de vue me paraît être confirmé par cet autre symptôme, c'est que la littérature forestière suisse est extraordinairement pauvre, comparée à celle des pays qui nous environnent, la France, l'Allemagne, l'Autriche, et que même le Japon, tout neuf qu'il soit, est en voie de nous distancer rapidement. Depuis plus de trois quarts de siècle (environ 1825) que Kasthofer publiait son „Guide dans les Forêts“, nous avons vu s'allumer quelque étoile à notre firmament forestier : Fankhauser, Coaz, Landolt, Riniker, Meister, Felber, Borel, Barbey, la station d'essais, etc...., mais ces apparitions sont toujours rares, et il est plus rare encore qu'elles se réunissent en constellations !

Nous comprenons fort bien que, spectateur de ce qui se passe ailleurs, du magnifique élan de la littérature spéciale à l'étranger, de la science profonde et de la richesse d'informations que révèlent les revues forestières d'autres pays, de la compétence indiscutable des participants aux Congrès internationaux et régionaux, du développement réjouissant que prend, par exemple, en France l'institution des pépinières scolaires, nous comprenons fort bien que, témoin de tout ce mouvement et du concours actif et même enthousiaste que les agents forestiers y apportent, notre Comité se sente comme ému de jalousie pour nous, et nous ne pouvons que lui savoir gré, infiniment, de sa sollicitude.

Mais avant d'entrer dans le vif de la question, il me permettra bien, et vous aussi, chers Collègues, vous me permettrez bien d'examiner rapidement si les symptômes signalés plus haut ont bien toute la portée qu'on peut être tenté de leur attribuer, et si une comparaison directe entre notre Suisse et d'autres pays peut se faire sans réserves préalables.

Et tout d'abord, permettez-moi une confession ; j'ai le sentiment d'avoir eu le tort d'accepter le mandat d'être votre rapporteur français ; plus j'ai examiné la question, plus je l'ai trouvée étendue, délicate et embarrassante et j'ai eu plus d'une fois envie de me dérober, me sentant incapable de mener à bien l'étude qui m'était demandée. Soyez donc indulgents, mes chers Collègues ; j'ai besoin de votre indulgence, et que mon insuffisant travail soit pour vous une simple provocation à faire beaucoup mieux.

Les symptômes auxquels il semble qu'on puisse reconnaître un certain affaissement ou une certaine lassitude chez nous, ne sont, peut-être, pas absolument probants ; avec une autre organisation des assemblées générales on pourrait, peut-être, obtenir une plus grande participation ; en rendant plus tentative la collaboration au Journal, on obtiendrait, peut-être, plus d'articles originaux ; en étant plus heureux dans le choix des sujets de concours, peut-être, serait-on plus satisfait de leur succès ; et le fonds de Morsier pourrait-il, peut-être, trouver des emplois auxquels on n'a pas encore songé ? Je reprendrai ces points plus loin, et cela sans aucune idée de critique ou de jugement à l'endroit de notre excellent Comité, mais seulement dans le but de chercher des orientations nouvelles que lui-même désire.

La comparaison entre ce qui se passe chez nous et ce qui se passe ailleurs serait, elle aussi, déplacée si on ne l'entourait de certaines restrictions. Il faut rester dans les proportions.

La petitesse de notre pays impose une première réserve ; on ne peut s'attendre à ce que le corps forestier suisse produise des auteurs et des spécialistes très compétents en nombre aussi considérable que la France ou l'Allemagne, pas plus qu'on ne peut s'attendre à rencontrer autant de porte-graines sur un hectare de futaie que sur cent. Puis, à supposer que notre production littéraire fût plus abondante, on se trouverait en présence d'un autre obstacle : le manque de consommateurs ; nous ne pouvons compter que dans une mesure très faible sur la demande de l'étranger ; le Suisse romand ne peut guère écrire pour le Suisse allemand, ni vice versa, à moins de frais de traduction et de double édition très élevés ; la publication d'un livre spécial de science forestière sera toujours chez nous, presque à coup sûr, une mauvaise affaire qui ne peut tenter et ne tente en effet personne. C'est à tel point que, par exemple, dans la Suisse romande, nous sentons vivement l'absence d'un bon manuel populaire de sylviculture.

Il faut tenir compte aussi de la jeunesse relative et de notre organisation et de notre Ecole forestière, celle-ci beaucoup plus récente que ses sœurs d'Allemagne, de France et d'Autriche. Il ne s'est pas établi, il n'a pas encore pu s'établir chez nous une tradition, une continuité dans les méthodes d'enseignement et dans l'administration, qui constituent, là où elles existent, une force considérable pour les agents forestiers.

Notre extrême décentralisation administrative et politique établit pour l'agent forestier une situation toute spéciale, sous certains rapports inférieure à celle de son collègue allemand ou français. Il n'est pas, chez nous, le représentant d'une administration revêtue d'une autorité indiscutée et qui le couvre de son prestige ; il est un soldat en pleine lutte, il est même aux avant-postes, l'oublié défenseur du bien public sur un terrain encombré de routine, de méfiance et de préoccupations d'intérêt local. Et derrière lui qu'a-t-il ? trop souvent un gouvernement préoccupé de succès politiques, redoutant de se compromettre, n'aimant pas brusquer les affaires, satisfait de savoir certains principes inscrits dans les codes, mais moins pressé d'en faire des réalités, se laissant même aller parfois à les faire plier devant l'humeur de l'électeur.

La diversité des langues forme aussi un obstacle à l'échange des idées et par conséquent à la production littéraire dans notre pays.

Nous ne pouvons donc assimiler entièrement l'agent forestier suisse aux agents d'autres pays ; et s'il intervient moins dans les débats académiques, s'il s'adonne moins au travail de la plume qui exige beaucoup de liberté et de temps, cela ne s'explique que trop bien. Et n'ayons garde d'oublier que s'il est détourné de ce faire plus élégant, il agit, en général, dans un sens éducatif pour les populations, dans un esprit d'application et de dévouement sans prétentions, et que cette activité obscure est assez féconde en résultats.

Cessons donc maintenant de comparer et prenons l'agent forestier suisse lui-même et chez lui-même. Voyons-nous nous-mêmes, mes chers collègues ; si nous devons paraître devant notre Comité érigé en tribunal et lui rendre compte de ce que nous sommes et de ce que nous faisons, pourrions-nous nous rendre le témoignage qu'il ne nous manque rien et que nous n'avons plus rien à apprendre ? pourrions-nous nous rendre le témoignage que nous vivons d'une vie intellectuelle intense et que nous apportons chacun, dans la mesure de nos forces, notre pierre à l'édifice commun après avoir profité le plus possible des moyens variés mis à notre disposition ?

Je ne crois pas me tromper en disant que, dans notre majorité, nous avons tous le sentiment de notre insuffisance, de nos lacunes sous le rapport scientifique ; que nous avons tous conscience de certaines négligences, et que nous éprouvons tous le désir du mieux.

Mais je ne crois pas me tromper non plus en croyant que nous invoquerions tous des circonstances atténuantes. Tout en nous accusant nous-mêmes, nous accuserions aussi notre préparation professionnelle, les circonstances dans lesquelles nous devons exercer nos fonctions, etc.

Pour pouvoir faire des propositions quant aux moyens de pourvoir au perfectionnement dont nous avons besoin, il faut donc que nous donnions un tableau aussi fidèle que possible des réalités en lesquelles ces moyens devront agir.

Le plus simple ne sera-t-il pas de dresser une sorte de „Curriculum vitæ“ de l'agent forestier suisse ?

Il me semble que l'existence du forestier suisse se partage en trois périodes assez bien définies :

celle des *études* ;

celle du *stage et de l'attente* ;

celle de la *vie active*.

Les études. Dans le thème proposé par le Comité, il ne s'agit que du développement de l'agent forestier. Mais on ne peut en parler sans parler de ses origines, qui sont à l'Ecole forestière.

C'est comme étudiant que l'agent forestier reçoit les germes de ce qu'il sera dans la vie active. Il est vrai cependant que, en partie à cause de notre Constitution fédérative, l'Ecole doit se borner à former des *techniciens*, et ne peut pas se préoccuper de la destination spéciale de ses élèves qui ont, cependant, presque tous en vue une fonction publique ; elle ne peut pas penser à l'*agent forestier*, ce qui peut être une lacune regrettable, mais dont l'Ecole n'est pas responsable. Mais à ne considérer même que les techniciens sortis de l'Ecole, on peut signaler chez nombre d'entre eux un défaut de maturité, de sens critique et de sens d'observation, un défaut de méthode et de sûreté dans le travail, que d'ailleurs plusieurs sentent eux-mêmes.

J'ai eu affaire déjà à un certain nombre d'adjoints et de stagiaires (une quinzaine) ; j'ai recueilli bien des confessions ; en voici une : „Bon nombre de jeunes forestiers sentent l'insuffisance de „leur culture générale et spéciale,..... ce qui manque généralement „au jeune praticien, c'est le don d'observation et de compréhension „des choses de la nature.....“

Cette expérience est identique à celle que j'ai faite moi-même ; je me souviens de la sorte d'inconscience dans laquelle j'ai vécu comme jeune ; j'ai maintenant, praticien déjà mûri, la conscience douloureuse de nombreuses lacunes.

J'avais, comme paraît avoir eu et comme l'ont encore beaucoup de jeunes, une notion trop absolue de ce qu'est la science forestière qui se présentait à moi comme un ensemble de règles strictes, presque de dogmes. Si j'ai exposé, dans les premières années de mes fonctions, à un conseiller communal, la précision avec laquelle les forestiers devaient savoir régler les effets des coupes de régénération, la maîtrise avec laquelle ils devaient savoir provoquer l'ensemencement et guider le développement du

semis, c'est qu'on m'avait bien un peu donné à croire qu'il en devait être ainsi. Je souris aujourd'hui de ma naïveté d'alors. Mais aussi lisait-on dans le cours de culture des bois de Lorenz et Parade que la coupe secondaire intervient dans la futaie d'épicéa lorsque le repeuplement a 16 à 22 cm de hauteur, et la coupe définitive, lorsqu'il en a 32 à 40 ; pour le hêtre ce seront respectivement 22 à 33 et 50 à 66 cm ; pour le sapin, on attendra qu'il ait 66 cm à 1 m.

Je cite ce souvenir pour montrer combien, parfois, lorsqu'on quitte les bancs de l'Ecole, on peut être loin des réalités, comme on peut vivre dans les illusions. Maintenant, Lorenz et Parade ne sont plus guère connus que de nom parmi les forestiers suisses, même de langue française.

Dans un autre domaine, on envisageait et on envisage encore la détermination de la possibilité comme une opération essentiellement mathématique ; on prêtait et on prête encore à l'allure de l'accroissement en général quelque chose de fatidique, de préformé, qui ne laisse point soupçonner l'extraordinaire souplesse de la végétation forestière. On acquérait involontairement la notion que le dogme gouverne la forêt. Je n'entends pas, en disant ceci, mettre en cause l'enseignement qui se donne à l'Ecole forestière, puisqu'il s'agit probablement ici surtout des aptitudes naturelles des étudiants ; j'entends surtout signaler des expériences acquises et donner l'indication qu'il y aurait, par exemple, lieu de chercher à éveiller chez l'étudiant forestier le sens critique, le sens de l'observation objective, le scepticisme de bon aloi qui est la base même de la science et de tout progrès scientifique.

Une autre insuffisance, qui n'est pas imputable à l'Ecole forestière, qui entrave au contraire plutôt son action, qui se fait sentir vivement dans nos assemblées et ralentit certainement aussi l'échange et la communion des idées et des expériences, c'est la possession trop imparfaite des langues, soit du français par les allemands, soit de l'allemand par les romands ; ne faudrait-il pas arriver à l'Ecole en possédant *bien* au moins deux de nos langues nationales ? Il y a non seulement des langues différentes, mais des esprits différents. On pourrait, ici, faire une longue dissertation sur la manière différente de concevoir la sylviculture, qui est plutôt un *art* pour les Latins et une *science* pour les Germains.

On parlera plus volontiers en France de l'art forestier que de la science forestière (sans préjudice aux diverses sciences sur lesquelles s'édifie cet art); tandis qu'en Allemagne on dira „Forstwissenschaft“ et que le seul terme de „Forstkunst“ sonne comme une impossibilité.

Il suffit de formuler ces deux mots „Art forestier“ et „Forstwissenschaft“ pour prendre conscience de deux conceptions différentes, qui devraient trouver sur notre sol helvétique l'occasion de se faire reconnaître et admettre parallèlement pour se féconder ensuite mutuellement comme cela s'est fait dans tant d'autres domaines.

Le stage et l'attente. Le stage, rendu obligatoire et à faire avant l'examen de brevet, est certainement une innovation très heureuse. Mais, pour qu'il soit vraiment profitable au jeune candidat, il doit répondre à certains postulats auxquels il n'est pas toujours facile de satisfaire.

Le candidat devrait vivre de toute la vie professionnelle de son maître de stage. Cela implique, de la part du premier, une souplesse et une application dont les jeunes ne voient pas toujours la nécessité. Ils entrent parfois dans la période de stage avec une sorte d'impatience de la liberté et une lassitude de l'étude qui leur font perdre un temps précieux; en outre, le souvenir qu'on a été en polytechnique entretient chez quelques-uns une certaine répugnance pour des travaux qu'il faut bien accepter plus tard, simples copies ou calques, travaux de chancellerie, listes de cubage, pointage de carnets de gardes, récapitulations de calepins de martelage et de dénombremments... que cela est donc fastidieux et peu digne d'un jeune savant!

Cette indifférence ou ce dédain pour les simples mesures d'ordre se manifeste dans la manière relâchée, peu avenante, dont la plupart des stagiaires exécutent les écritures dont ils sont chargés, le peu de clarté qu'ils mettent dans les calculs et les comptes qu'on leur confie et le peu de sécurité que présentent leurs résultats. Très souvent ils manquent de méthode dans leur travail.

De la part du maître de stage, le stage implique certains inconvénients et certains sacrifices. Pour que son pupille entre bien dans tous les détails du service, il faut qu'il le prenne pour ainsi dire à ses côtés, qu'ils fassent vie commune; cela n'est pas

pour faciliter le travail du maître de stage, que l'âge alourdit peut-être déjà un peu et qui n'acceptera pas toujours facilement et de bonne humeur les fréquentes mais inévitables interruptions de son propre travail. Le maître, dans les conditions actuelles, devrait pouvoir être en même temps un éducateur de l'esprit de son élève. La tâche est beaucoup plus grande qu'on ne suppose, et je sais par expérience combien il est difficile de la remplir.

Supposant même que l'élève comprenne bien ses véritables intérêts et le véritable but du stage, et que le maître ait conscience de toute l'étendue de son influence et de sa responsabilité, le stage d'un an, au moins dans les arrondissements de montagne, sera insuffisant; tout d'abord parce que les longs hivers et les difficultés matérielles empêchent de bien organiser le travail; alors le stagiaire ne comprend pas l'enchaînement des opérations qui se présentent à lui dans un pêle-mêle un peu ahurissant; — ensuite parce que, dans l'espace d'une année, il ne pourra pas assister à la conclusion des opérations à l'ouverture desquelles il aura pris part; en montagne, au moins dans les arrondissements de gestion, ce n'est, le plus souvent, qu'au bout du 18^{me} mois qu'on réussit enfin à clôturer un exercice de 12 mois; il serait cependant très important que le stagiaire pût suivre tout le fil d'une série d'opérations, dès leur origine, dans tous les détails de leur exécution et jusqu'au point final du dernier rapport les concernant.

Il y aurait donc lieu de porter la durée du stage au moins à 18 mois; c'est d'autant plus nécessaire que, pendant le stage, doivent se faire encore certains travaux d'examens qui l'interrompent au moins durant deux mois, quand il ne survient pas encore de service militaire.

Une année paraît cependant déjà longue à des jeunes gens qui sont à la charge de leurs parents depuis longtemps, année pendant laquelle la liste des frais s'allonge sensiblement. Pourtant ce n'est pas tout: le stage terminé, le jeune candidat devra attendre encore avant de trouver un emploi stable. Ceux qui sont dans l'aisance pourront prolonger volontairement leur stage, faire des voyages d'études, compléter leur instruction en suivant, pendant un semestre ou deux, les cours d'une école étrangère; ce pourra être, pour quelques-uns aussi, le moment d'accomplir le devoir militaire. En général, il faut le reconnaître, le temps qui se passe

entre le stage et une nomination éventuelle, est un temps dangereux, pendant lequel le futur agent forestier suisse se sent à l'abandon et qui est peu profitable à son avenir ; il peut devenir un temps de dissipation et de découragement. Son attente est souvent longue et vaine ; si elle se prolonge, il va vivre chétivement de travaux d'occasion, l'autorité qui lui a prescrit un certain cycle d'études, parce qu'elle sait qu'un jour ou l'autre elle le prendra à son service, l'ignorant complètement jusqu'au jour où elle aura besoin de lui.

La vie active. Mais voici notre candidat saisissant l'occasion d'un concours pour s'efforcer d'entrer dans la vie active.

Il est regrettable d'avoir à le constater, mais le fait existe : il va se trouver en présence de l'esprit cantonaliste étroit régnant dans la majorité des cantons et dont les gouvernements eux-mêmes ne sont pas exempts. Ainsi, le jeune technicien forestier formé dans l'Ecole fédérale, sera presque exclusivement destiné au service dans son canton d'origine. Ceci non plus n'est pas fait pour étendre ses horizons.

Devenu agent forestier, le jeune technicien va se trouver dans une situation généralement assez précaire.

Cette précarité résulte : 1° de la durée des fonctions, qui n'est le plus souvent que triennale et expose l'agent à être écarté pour des motifs qui peuvent être parfaitement étrangers à ses fonctions ; quelques-uns, entrés trop jeunes au service, trop ignorants des gens et des choses, s'attirent facilement le mécontentement, lequel préfère en général ne pas se manifester ouvertement, mais s'assouvir au moyen du bulletin de vote anonyme et discret ; 2° de l'insuffisance des traitements que la subvention fédérale n'a pas réussi à hausser partout au niveau des responsabilités et des services rendus ; dans certains cantons et, semble-t-il, de préférence dans ceux où le forestier n'est pas seulement agent d'inspection, mais aussi administrateur, la subvention fédérale a servi plutôt à alimenter la caisse cantonale qu'à améliorer la situation des agents ; 3° de l'absence de fonds de retraite. Quel est le résultat inévitable de cette situation ? C'est que nombre d'agents vivent dans un souci continuel du lendemain. Le cœur ayant parlé, on se sera marié. Les charges augmenteront avec l'âge. Il faudra soutenir une lutte énergique pour l'existence de soi et des siens ;

par conséquent, en bon forestier, faire flèche de tout bois, puis, ce qui est moins forestier, élargir le plus possible le périmètre d'affaires qui alimente la caisse familiale, calfater soigneusement toutes les fuites, telles que voyages, achats de livres, abonnements, affiliation à des sociétés savantes, etc., c'est-à-dire mettre tout son temps au gain et négliger la vie intellectuelle ; et, par exemple, encore tous ces travaux, efforts et sacrifices ne laisseront-ils aucun colmatage sur l'héritage de la veuve et des orphelins dont l'avenir apparaît encore plus précaire que le présent de l'agent forestier.

Dans la situation économique des agents forestiers, il faut donc voir un des motifs de l'abstention de quelques-uns du mouvement des idées.

Une des ombres de la période la vie active est l'*isolement*. C'est un véritable danger de notre profession, danger d'engourdissement intellectuel. La fatigue physique qui accompagne nos fonctions est une mauvaise conseillère lorsqu'il s'agit d'étude. La pente naturelle incline, hélas, plus facilement vers la table où sont servis les rafraîchissements que vers celle où attendent la plume et l'encrier. Sans une réaction morale énergique, la fatigue corporelle devient facilement une chaîne ou un prétexte aux loisirs vains ou à la vie seulement contemplative.

Très souvent, malgré tous les progrès déjà accomplis, l'agent forestier vit dans un milieu hostile ou réfractaire. Il lui est difficile de se soustraire à son influence déprimante ; il est trop loin des centres intellectuels, trop loin même de ses collègues les plus proches pour pouvoir se retremper aussi souvent qu'il le faudrait dans un courant de vie intellectuelle renouvelée.

La lecture et l'étude, pour qui peut s'y astreindre, peuvent agir puissamment contre les dangers de l'isolement ; elles ne peuvent cependant tenir lieu de l'échange direct des idées et des expériences, ni surtout de l'apprentissage que l'on fait par la vision de choses nouvelles. La pluralité de nos langues nationales accentue encore les effets de cet isolement. Avec la bigarrure politique et la diversité des races, elle entretient, d'un côté, le particularisme, l'étroitesse d'esprit, empêchant le contact et les échanges d'idées et de personnes de canton à canton ; d'un autre côté, elle avive les affinités intellectuelles et de race avec les groupements ethniques voisins, un peu au détriment de la cohésion dans le corps forestier suisse.

J'abrège et résume la sorte d'enquête à laquelle je viens de me livrer, en constatant que nombre d'agents forestiers suisses (je ne dis pas tous) sont bridés dans leurs désirs de se tenir au courant des progrès, tant de l'ordre scientifique que de l'ordre pratique, par les causes suivantes :

- I. *insuffisance de leur préparation*, surtout sous le rapport des connaissances linguistiques et du développement du sens d'observation et du sens critique ; insuffisance de la durée du stage ; importance des charges de ce stage déjà dans les circonstances actuelles ; trop longue attente de fonctions rémunérées ;
- II. *précarité de la situation du technicien devenu agent*, résultant :
 - de la modicité des traitements, aggravée par une surcharge de travail ;
 - de l'absence de retraites ;
 - du mode de nomination et de la trop fréquente mise en réélection ;
- III. *isolement intellectuel*.

Nous allons voir comment on pourrait arriver à supprimer ces causes ou à en atténuer les effets. Et cela paraît au plus haut point désirable, car l'extrême diversité des conditions naturelles qui caractérise la Suisse, devrait en faire, avec le concours des agents forestiers, un champ d'études et d'expériences excessivement intéressant pour le bien et le profit de la science forestière en général et pour notre pays lui-même en particulier.

Les moyens que nous pouvons apercevoir pour nous mettre à même de profiter dans la mesure la plus large possible des progrès tant de l'ordre scientifique que de l'ordre pratique accomplis dans le domaine de sylviculture consisteront donc :

- 1° dans une meilleure préparation tant à l'Ecole qu'au stage ;
- 2° dans l'amélioration de la situation des agents ;
- 3° dans le développement des occasions de culture intellectuelle et de rapprochement entre agents.

Je crois qu'il rentre encore dans mon mandat de considérer ces moyens dans leur mise en œuvre et d'examiner la part que notre Société peut et doit y prendre. (A suivre.)

